Plus de 70% du territoire de Liverdun est composé de forêts (725 hectares) divisés en plusieurs territoires de chasse. Les chasseurs contribuent à l'entretien de la forêt et à la régulation du gibier sauvage.

La chasse individuelle (à l'affût) est autorisée **tous les jours de la semaine à partir du 1er juin**, une heure avant le lever du soleil et une heure après le coucher du soleil.

La chasse en battue, de mi-septembre à fin-février, est organisée en territoires. Elle est toujours signalée par des panneaux aux entrées des forêts.Les associations habilitées déposent un calendrier pour chaque zone. Pour une cohabitation harmonieuse de tous, pensez à organiser vos promenades en fonction de ce calendrier.

Télécharger la carte des zones de chasse à Liverdun
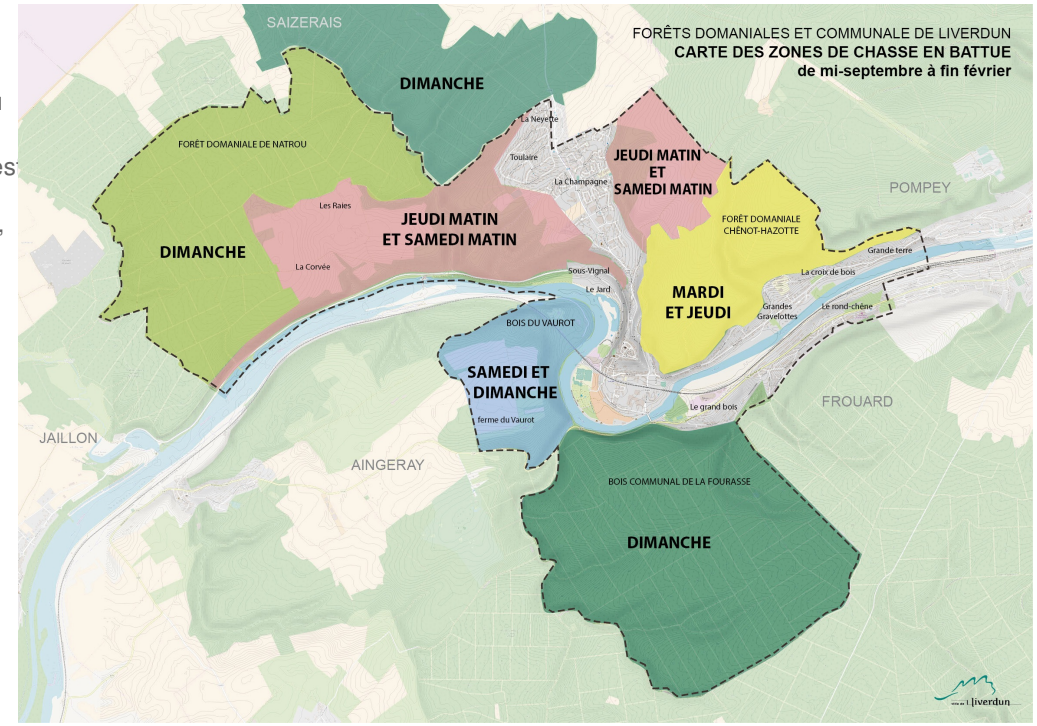
Toutes les infos sur le site de la Fédération de Chasse 54